Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260605-20260604-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 01er juin 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Sylvie LE QUÉAU – Alexandre CROCHET – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS – Michel MORVAN-CHATELIER – Charlotte DARMOIS – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉE : Lindsay COMBAULT (procuration à Lorinne ANSQUER), Camille DROFF (procuration à Estelle FAVENNEC)

Monsieur Vincent SERDOBBEL a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2026

Madame La Maire rappelle à l'Assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et recettes de l'année à venir.

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu les articles L2311-11, L2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget supplémentaire

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la préparation en commission des finances réunie le 11 février 2026,

Considérant le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2026 soumis au vote,

Le Conseil municipal, **ADOPTE**, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2026 tel que présenté :

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260605-20260604-DE

COMMUNE

Dépenses de fonctionnement :	**+ 0,00 €**
Recettes de fonctionnement :	**+ 2 643,20 €**
Dépenses d'investissement :	**- 0,20 €**
Recettes d'investissement :	**- 0,20 €**

Suite aux affectations de résultats, il y a un sur-excédent de fonctionnement d'un montant de 2 643,20 €.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE — LE SECRÉTAIRE

Valérie BESNARD — Vincent SERDOBBEL

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture